

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 juillet 2017**CP2017\_07\_6  
id. 3343

*L'an deux mille dix sept, le sept juillet, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ACQUISITIONS FONCIÈRES  
AU DROIT DES RD 813 ET RD 958  
POUR AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR À CASTELSARRASIN**

Par délibération du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour au droit des RD 813 et RD 958 à Castelsarrasin, et a décidé des acquisitions foncières nécessaires, mentionnées dans le tableau ci-joint.

Ces acquisitions, en zone constructible, d'un montant inférieur à 180 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation de France Domaine, conformément à l'arrêté du

5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

L'ensemble des pièces permettant d'établir les actes de vente régularisant ces mutations foncières doit être adressé à l'Étude Oeuillet/Chabosson, sise à Montauban qui se rapprochera de Maîtres Veaux et Bachala (notaires des vendeurs à Castelsarrasin).

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Se prononce favorablement sur les acquisitions foncières présentées en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment les actes notariés qui seront établis en « double minute » par l'Étude Oeuillet/Chabosson (pour le Département) et Maîtres Veaux et Bachala (pour les vendeurs) ;
- Précise que la somme de 12 650 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans le tableau ci-annexé et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Décide d'intégrer les dites parcelles dans le domaine public routier départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC